



Lauzach



ATLAS DE LA
BIODIVERSITÉ
COMMUNALE

Atlas de la Biodiversité Communale Plan d'actions



01

Connaître et intégrer la biodiversité dans l'aménagement

PAGE 4

- 1.1. Poursuivre la lutte contre la pollution lumineuse et établir un état des lieux de la trame noire
- 1.2. Maintenir la population d'hirondelles de la carrière du Lann

02

Maintenir et restaurer les espaces naturels et la biodiversité locale

PAGE 7

- 2.1. Préserver la prairie Saint-Michel et la valoriser
- 2.2. Restaurer la zone de l'étang et le cours d'eau du Guernic

03

Mobiliser les acteurs et concilier biodiversité et activités locales

PAGE 10

- 3.1. Organiser chaque année une fête de la nature
- 3.2. Accueillir la faune dans le bourg et les jardins privés
- 3.3. Poursuivre l'organisation des journées de nettoyage participatif

Biodiversité et santé :



© Inrae - Michaël Le Bourlout

Depuis les années 2000, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, ex-OIE), puis le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUÉ), s'attachent à promouvoir et mettre en action le concept « UNE SEULE SANTÉ » traduisant les fortes interdépendances entre santé humaine, santé animale et végétale et bon état des écosystèmes.

En raison de ces connexions au sein du vivant et des fonctionnalités assurées par les écosystèmes, agir en faveur de la biodiversité communale c'est préserver le bon état de la faune et de la flore ainsi que des milieux naturels tout en apportant des bénéfices pour la santé humaine.

Un encart « santé » a donc été intégré au fil des fiches actions pour rendre visible certains bienfaits, par la réduction de risques ou le renforcement de facteurs de protection, pour la santé définie par l'OMS comme un état de complet bien-être physique, mental et social.

1. Connaître et intégrer la biodiversité dans l'aménagement

Description

Il s'agit d'identifier les démarches que la commune met en œuvre ou souhaite mettre en œuvre dans un avenir proche pour mieux connaître la biodiversité et intégrer sa préservation dans les politiques d'urbanisme réglementaires (PLU, SCoT), et opérationnelles (ZAC, opérations d'aménagement) ainsi que dans la planification (choix politiques et stratégiques).

Détail des fiches actions

- 1.1. Poursuivre la lutte contre la pollution lumineuse et établir un état des lieux de la trame noire
- 1.2. Maintenir la population d'hirondelles de la carrière du Lann



Poursuivre la lutte contre la pollution lumineuse et établir un état des lieux de la trame noire

L'éclairage nocturne, public ou privé, engendre une perte d'habitats naturels, une fragmentation accrue et une mortalité directe pour les espèces vivant la nuit. A l'instar de la trame verte et bleue (TVB), conçue essentiellement pour les espèces diurnes, il est désormais nécessaire de préserver et de remettre en bon état les continuités écologiques nocturnes, dans un contexte de pollution lumineuse en constante progression.

La commune a déjà modifié ses horaires d'éclairage avec une extinction à 22h plutôt que 23h et a éteint l'enseigne du carré des arts. Les lampadaires «boule» sont également supprimés afin de limiter la lumière diffuse. Le lotissement de Kerlomen fera l'objet d'un diagnostic de l'éclairage pour éventuellement prévoir des détecteurs de mouvements sur les lampadaires.

D'autres mesures de réduction de la pollution lumineuse peuvent être envisagées :

- Réduire l'intensité lumineuse des lampadaires.
- Lors du remplacement des ampoules, préférer des leds à couleurs chaudes. Les teintes orangées sont, en l'état des connaissances, considérées comme les moins impactantes pour les êtres vivants.
- Espacer les lampadaires au maximum.

Deux guides méthodologiques à destination des communes seront édités par le PNR en 2022 : un guide d'identification de la trame noire et un guide d'aide à la prise en compte de la pollution lumineuse dans les projets d'aménagement et de rénovation.

La commune prévoit aussi de communiquer sur ces actions et sur la pollution lumineuse : un article sur les liens entre l'éclairage et ses impacts sur la biodiversité et l'énergie sera rédigé pour le journal communal. L'exposition «Rallumons les étoiles» du PNR sera installée à la mairie et la commune participera à l'action nationale «Le jour de la nuit » en 2023.

Santé : La réduction de l'éclairage nocturne permet la limitation des perturbations des rythmes chrono biologiques et leurs impacts sur la santé tels que des troubles du sommeil, de la fatigue, du stress...

Délai

2023-2024

Mise en œuvre

- Visite et diagnostic de l'éclairage du lotissement de Kerlomen
- Réduction de la durée d'éclairage
- Remplacement des lampadaires « boule »
- Rédaction d'un article sur la pollution lumineuse dans le journal communal
- Installation de l'exposition « Rallumons les étoiles » à la mairie
- Remplacement des ampoules par des leds à couleurs chaudes au fur et à mesure des remplacements
- Participation au « Jour de la nuit » en 2023

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

Parc naturel régional, Morbihan énergies

Maintenir la population d'hirondelles de la carrière du Lann

La carrière de sable du Lann a été exploitée pendant une trentaine d'années par le Groupe Lafarge Granulats Ouest. Son exploitation était conditionnée à la remise en état du site après son exploitation mais une partie de la remise en état consiste à remblayer certaines zones, notamment une falaise sur laquelle une importante colonie d'Hirondelles de rivage niche chaque année.

Il est envisagé de revoir cette remise en état, en lien avec la préfecture, pour tenir compte des évolutions du site depuis le début de son exploitation notamment compte tenu de la présence de cette colonie d'hirondelles. Par ailleurs, la commune sera à terme gestionnaire du site et souhaite agir pour y préserver et y favoriser la biodiversité.

En attendant, des solutions de « relogement » des hirondelles ont déjà été testées (notamment dans le Finistère dans la carrière de Kerrous). Il faut pour cela recréer artificiellement un talus de sable propice à leur installation, avant le retour d'hivernage de l'espèce (mi-février pour les plus précoces, de mi-mars à début avril pour l'essentiel des individus). La réalisation d'un habitat artificiel est donc prévue pour février 2023. La solution peut aussi être envisagée de manière permanente si la remise en état de la carrière est maintenue telle quelle.

Délai

Février 2023

Indicateurs

Nombre d'Hirondelles de rivages nicheuses

Mise en œuvre

- Réaliser l'habitat artificiel pour les Hirondelles de rivage en lien avec la LPO
- Suivre la colonisation de l'habitat artificiel par les hirondelles

Porteur de projet

Commune, ETS Pigeon

Partenaires :

Parc naturel régional, Services de l'État, Ets Pigeon, LPO

2. Maintenir et restaurer les espaces naturels et la biodiversité locale

Description

Il s'agit de définir les démarches que la commune met en œuvre et souhaite mettre en œuvre pour intégrer la préservation de la biodiversité notamment dans les opérations de gestion du territoire, en propre ou en conventionnement.

Détail des fiches actions

- 2.1. Préserver la prairie Saint-Michel et la valoriser
- 2.2. Restaurer la zone de l'étang et le cours d'eau du Guernic



Préserver la prairie Saint-Michel et la valoriser

La prairie Saint-Michel un milieu particulièrement riche en termes de biodiversité. Les habitats y sont très diversifiés, rares et menacés pour la plupart, et abritent une flore et une faune, notamment une entomofaune, exceptionnelles. Elle est par ailleurs située sur le ruisseau du Guernic, en amont de l'étang communal qui sera restauré (retour du cours d'eau dans son lit d'origine et restauration de la zone humide associée). La prairie est fauchée une fois par an en fin d'été ou début d'automne, ce qui est plutôt favorable à sa préservation.

Le terrain appartient actuellement à un propriétaire privé, qui la loue à une exploitante agricole installée en maraîchage, mais qui n'exploite pas cette parcelle. Pour ces raisons, la commune a engagé des négociations afin d'acquérir la parcelle avec l'objectif de préserver la prairie et sa faune associée.

A terme, l'objectif est de monter un projet pédagogique sur le site, éventuellement une aire terrestre éducative. Du fait de la présence du ruisseau, le thème proposé pourrait être de travailler sur les trames naturelles. Pour rappel, une aire terrestre éducative est une zone terrestre de petite taille (qui devient le support d'un projet pédagogique de connaissance et de préservation de l'environnement pour des élèves du CM1 à la 3ème, leur enseignant et leur référent (un acteur de la sphère de l'éducation à l'environnement). En se réunissant sous la forme d'un « conseil des enfants », les élèves réfléchissent et prennent toutes les décisions concernant leur aire terrestre éducative. C'est l'occasion pour eux de découvrir leur territoire et ses acteurs dans le cadre d'un projet d'éducation à l'environnement durant lequel ils développent des compétences du programme scolaire. La mise en place des aires terrestres éducatives est accompagnée par le Parc.

Délai

2023-2024

Indicateurs

Acquisition de la parcelle
Mise en place d'un projet pédagogique

Mise en œuvre

- Conduire les négociations en vue de l'acquisition de la parcelle
- Poursuivre la fauche tardive annuelle
- Créer une aire terrestre éducative avec l'école de Lauzach

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

Parc naturel régional, Ecole

Restaurer la zone de l'étang et le cours d'eau du Guernic

De nombreuses études et recherches ont démontré l'importance des zones humides pour la gestion qualitative et quantitative de l'eau. Elles jouent également un rôle majeur pour la biodiversité et la préservation des paysages. De plus les zones humides assurent l'interface entre trame verte et trame bleue et ont un effet tampon permettant la prévention des risques d'inondation.

L'étang de Lauzach, artificiel, est aujourd'hui envahi par l'Elodée dense, une espèce classée comme invasive avérée en Bretagne. Le cabinet ICEO a été mandaté pour étudier l'état de l'étang communal, et proposer différents scénarios. Le scénario retenu prévoit la suppression de l'étang et la restauration écologique du site, c'est-à-dire de la zone humide et la remise du cours d'eau dans son lit d'origine. Une réunion publique pour expliquer les détails du projet aux habitants sera conduite. Par ailleurs, un projet d'aménagement est en cours sur la zone afin d'y accueillir les habitants et promeneurs.

Santé : Les zones humides ont un rôle majeur pour la qualité de l'eau grâce à leurs fonctionnalités d'épuration et de dépollution, et pour la disponibilité de la ressource grâce à leur fonction de régulation (en stockant l'eau et prévenant ainsi les crues et en favorisant le renouvellement des nappes). Elles permettent en outre la régulation des effets liés aux changements climatiques.

Délai

2023 - 2025

Mise en œuvre

- Organiser une réunion publique de présentation du projet
- Suivre les travaux restauration du site
- Aménager la zone avec le cabinet d'architecture

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

ICEO, Cabinet d'architecture, prestataires

3. Mobiliser les acteurs et concilier biodiversité et activités locales

Description

Il s'agit de définir les démarches que la commune met en œuvre et souhaite mettre en œuvre pour associer les citoyens et acteurs locaux à la préservation de la biodiversité.

Détail des fiches actions

- 3.1. Organiser chaque année une fête de la nature
- 3.2. Accueillir la faune dans le bourg et les jardins privés
- 3.3. Poursuivre l'organisation des journées de nettoyage participatif



Organiser chaque année une fête de la nature

A partir de 2023, la commune organisera chaque année une fête de la nature un samedi d'avril. L'objectif est de réunir les habitants pour un moment convivial, lors d'activités, échanges et animations autour de la nature et de la biodiversité de la commune. Des animations citées dans les autres fiches actions pourront avoir lieu à ce moment-là et la fête sera l'occasion pour les écoles de présenter leurs projets.

Sont notamment prévus :

- Des échanges sur l'entretien des espaces communaux, notamment la fauche tardive
- Des ateliers de création
- Un troc de plantes
- Des animations nature et éventuellement une balade commentée sur le patrimoine arboré.

Par cette fête et la mise en place des différentes animations et actions autour de la biodiversité, il est envisagé de déterminer un petit groupe de «référénts biodiversité» auxquels les habitants pourront s'adresser s'ils ont des questionnements sur la biodiversité au sens large.

Délai

Une fois par an

Indicateurs

Nombre de participants

Mise en œuvre

- Organiser la journée avec les différents acteurs et prestataires
- Communiquer sur la fête
- Organiser les activités de la journée
- Prévoir un budget pour les animations payantes
- Contacter le Parc pour la balade commentée
- Organiser des échanges autour des actions pour la biodiversité de la commune

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

Parc naturel régional, LPO, prestataires

Accueillir la faune dans le bourg et les jardins privés

La fragmentation et la diminution des espaces naturels causées par l'urbanisation implique la diminution des milieux favorables à l'installation de la faune. L'installation de gîtes à faune en ville peut donc permettre son installation dans les zones urbanisées. Plusieurs animaux peuvent être concernés : oiseaux, chauves-souris, hérissons, insectes... et chaque gîte est adapté pour une espèce en particulier.

La commune prévoit donc de favoriser l'accueil de la faune notamment dans les lotissements neufs, et de créer des haies sèches (ou benje) sur les parcelles communales.

Par ailleurs, les parcelles privées sont aussi des supports de la biodiversité. Des actions de sensibilisation pourront être menées auprès des propriétaires privés, par exemple en diffusant des livrets de « bonnes pratiques » sur la taille des haies ou la conservation des nids d'hirondelles et de martinets.

Des animations à destination des habitants seront aussi réalisées. Par exemple, une « Opération hérissons » sera menée : il s'agit d'aménager un petit trou dans son grillage, sa clôture ou voire même son mur et éventuellement de créer une « ombre » de hérisson à poser autour pour le rendre plus joli. L'aménagement peut être fait à l'aide d'une tuile sur les grillages (soulever le grillage et mettre une ou deux tuiles en dessous). Des hôtels à insectes, des nichoirs et des gîtes à petits mammifères pourront aussi être réalisés durant des animations scolaires ou grand public, pendant la fête de la nature ou encore avec le centre de loisirs. Les gîtes pourront être placés chez les habitants volontaires ou sur les bâtiments communaux.

Santé : La faune, notamment les oiseaux et chauve-souris permettent la régulation des écosystèmes des villes par la prédation des ravageurs (rongeurs, insectes...) dont les moustiques limitant ainsi le risque de transmission de maladies infectieuses. Une seule chauve-souris peut par exemple chasser 3000 moustiques en une seule nuit.

Indicateurs

Nombre de gîtes à faune installés

Animations réalisées

Délai

En continu

Mise en œuvre

- Plantation de carottes dans l'école en vue d'un élevage de chenilles de Machaon
- Organisation de l' « Opération Hérissons »
- Réalisation des haies sèches ou « benje » sur les terrains communaux
- Organisation d'animations de création d'hôtels à insectes et de gîtes à faune
- Imposer l'accueil de la faune dans les lotissements neufs
- Sensibilisation aux « bonnes pratiques » pour les propriétaires privés

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

LPO, Constructeurs de lotissements, animateurs nature, Services techniques

Poursuivre l'organisation des journées de nettoyage participatif

Les journées de nettoyage participatif sont organisées une fois par an sur la commune, au moment de la journée mondiale du nettoyage (en septembre). Les écoles sont également mobilisées, avec un chantier de ramassage organisé au plus proche de la journée mondiale.

Ces chantiers de ramassage permettent aux habitants et aux élèves de participer à l'amélioration du cadre de vie de la commune, de limiter la pollution induite par les déchets et d'être sensibilisés aux impacts qu'ils peuvent avoir sur leur environnement.

Indicateurs

Nombre de participants

Délai

Chaque année

Mise en œuvre

- Organiser les chantiers participatifs avec les bénévoles
- Organiser les ramassages avec les écoles

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

Ecoles

FINANCEURS DU PROJET



AMBON



PARTENAIRE TECHNIQUES



Rédaction et cartographie :

Parc naturel régional du Golfe du Morbihan : Alexandre Crochu, Annaëlle Mézac, Bastien Moisan, David Lédan, Maxime Le Roy, Marion Neymeyer, Xavier Blondel et Marion Rahuel

Relecture : Brigitte Corfmat

Mairie de Lauzach



Parc naturel régional du Golfe du Morbihan
8 boulevard des îles - CS 50213 - 56006 Vannes cedex
02 97 62 03 03 - contact@golfe-morbihan.bzh
www.parc-golfe-morbihan.bzh